



Document
Stratégique
de Façade
Méditerranée



2022

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU DSF



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sommaire

• Avant propos	5
• Bilan quantitatif	7
• Littoral	9
• Ressources halieutiques et aquaculture	19
• Espèces et espaces emblématiques	25
• Ports et industries nautiques et navales	29
• Éduquer, sensibiliser, former	33
• Réduire les déchets	37





Source : CANVA

Avant-propos

Le plan d'action du document stratégique de façade Méditerranée, adopté le 28 avril 2022, comprend 91 actions et 273 sous-actions à mettre en œuvre d'ici 2027.

Les éléments synthétisés dans le présent document permettent de faire connaître l'avancée de ces actions, pour chaque chapitre du plan d'action, après huit premiers mois de travaux. Ces éléments ne sont pas exhaustifs, tous les pilotes n'ayant pu être sollicités dans les délais.

Pour plus de lisibilité, les informations ont été détaillées au niveau des actions seulement et non des sous-actions.

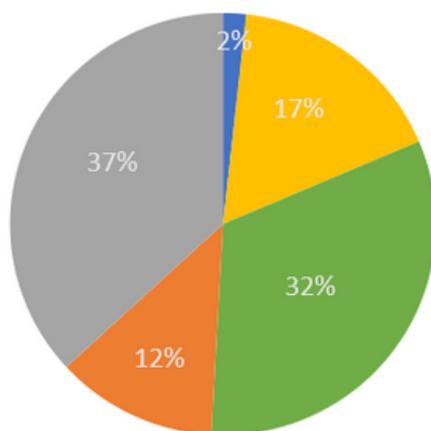
Un code couleur a été appliqué pour permettre d'assurer un suivi de la progression de chaque action.

-  Pas d'information
-  Action non démarrée
-  Action débutée
-  Action en cours
-  Action achevée



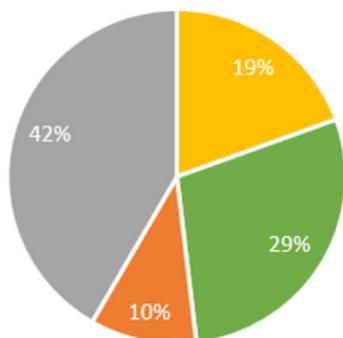
Bilan quantitatif

Pour sa première année de mise en œuvre, plus de la moitié des actions sont lancées.

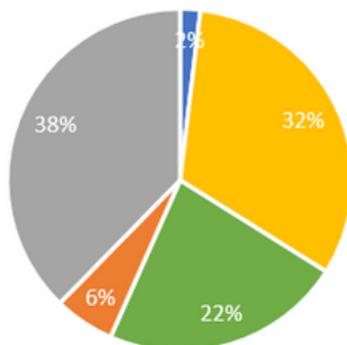


- Pas d'information
- Action non démarrée
- Action débutée
- Action en cours
- Action achevée

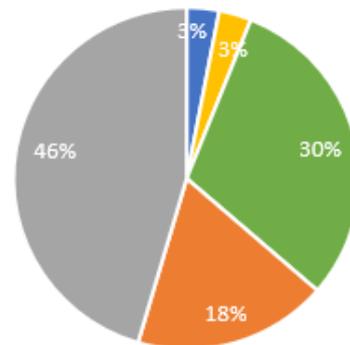
Littoral



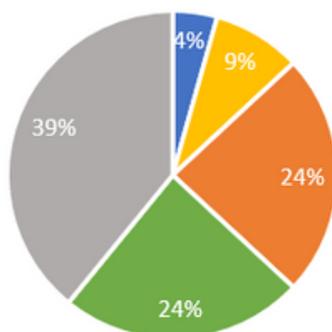
Ressources halieutiques et aquaculture



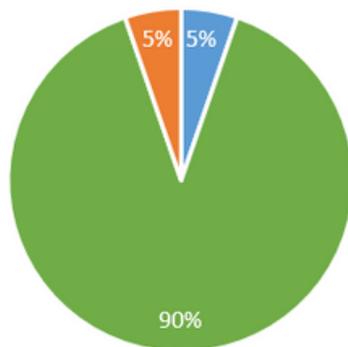
Espèces et espaces emblématiques



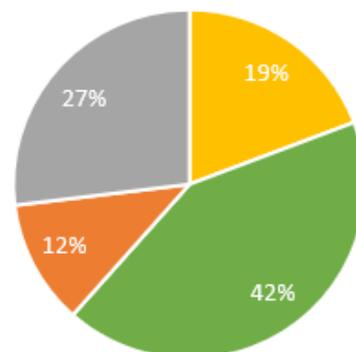
Ports et industries nautiques et navales



Éduquer, sensibiliser, former



Réduire les déchets







Source : CANVA

Chapitre 1

LITTORAL

1. UN LITTORAL ATTRACTIF ET SOLIDAIRE, DES ACTIVITÉS DURABLES

Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires



Les déclinaisons locales s'achèvent, le dernier arrêté relatif à l'ouest de la Corse sera signé en 2023. Les effets positifs des réglementations locales ont été perceptibles dès la première saison d'application (2021) : baisse importante de la pression sur les herbiers de posidonie (- 42 %) malgré un nombre de mouillages croissant (+ 21 %). La saison estivale 2022 confirme cette tendance.

Le forum d'octobre 2022 a réuni plus de 180 participants. L'ouverture du nouvel appel à projets a été annoncée à cette occasion.



L'OFB coordonne une étude pour définir la stratégie de communication à destination des plaisanciers et des socio-professionnels pour limiter l'impact des ancrages des navires de la petite plaisance dans les herbiers de posidonie.

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée



L'élaboration de la stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée a démarré en septembre 2021. Les travaux réalisés ont été suivis et discutés au sein d'un comité de pilotage spécifique réunissant les partenaires techniques et financiers précités (quatre réunions tenues de décembre 2021 à septembre 2022).

À partir d'un diagnostic partagé et de la bibliographie existante, de grands enjeux ont été établis qui ont conduit à des actions.

En parallèle, une charte, uniformisant celles déjà existantes sur la façade a été signée en présence du secrétaire d'État à la Mer, le 20 octobre dernier lors du Blue Maritime Summit. Elle concerne les compagnies de croisière et les ports les accueillant sur la façade méditerranéenne. Cette charte vise à être certifiante par l'intervention d'un organisme certificateur qui s'assurera que les compagnies et les ports respectent leurs engagements.

Décliner la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée



Validée en 2019, la stratégie est en cours d'actualisation. Avec le comité de pilotage, l'ensemble des actions ont été analysées afin de déterminer la nécessité de les reconduire, de les modifier ou de les supprimer. La nouvelle version sera disponible en 2023.

Plusieurs actions phares ont été menées en 2022 :

- deux journées ont été organisées à destination des clubs de plongée et des gestionnaires d'aires marines protégées de la façade pour présenter et partager les principaux travaux de la stratégie (études sur les impacts, guide sur les mouillages plongée, guide sur l'éco-responsabilité de la plongée, etc.) ;
- une campagne de sensibilisation sur la biodiversité marine a été menée dans quatre aires d'autoroutes de la façade Méditerranée.



«SURPRENANTE MÉDITERRANÉE»

Exposition réalisée avec le soutien de :



Le baptême de plongée est une expérience unique qui permet d'observer les poissons dans leur milieu naturel. Magique, étonnant et insolite, il est ouvert à tous dès 8 ans et réalisé près des rochers et à faibles profondeurs. La profondeur maximale autorisée est de 6 mètres, mais réduite pour les moins de 12 ans. Le baptême est seul avec le moniteur. Le baptême est sans danger, il suffit de respecter les consignes.

1. UN LITTORAL ATTRACTIF ET SOLIDAIRE, DES ACTIVITÉS DURABLES

Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins



La DIRM accompagne un projet de recherche et un film documentaire proposés et portés par le Parc national de Port-Cros qui consiste à améliorer les conditions d'approche des mammifères marins et leur acceptation par le public. Le film de 52 minutes sera réalisé les deux prochaines années et devrait sortir en 2024.

Le projet MARKER, piloté par MIRACETI, accompagné par l'OFB et la DIRM, est en phase finale. Ce projet vise à fournir des outils d'évaluation du dérangement des cétacés liés à l'activité de « *whale watching* », d'une part, et de l'efficacité écologique et économique du label « High Quality Whale-Watching® » sur ces pressions d'autre part.

Suite à la parution de l'arrêté (dit « Ulysse ») du préfet maritime, des affiches de communication ont été produites.



Ensemble,
cultivons
le calme

#CULTIVONSLECALMEENMER

Bruit et lumière excessifs, préservez la quiétude de l'espace maritime et littoral pour les autres usagers et les espèces marines.



Le Parc naturel marin du golfe du Lion a signé une charte « partenaire engagés » avec toutes les structures d'encadrement de kayak et paddle.

Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtière et littorale sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux



Des réflexions sont en cours, portées par plusieurs collectivités (Sanary, Nice, Sainte-Maxime).

Poursuivre les efforts pour améliorer la qualité des eaux de baignade sur la façade



Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages



Le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur était partenaire du projet européen POSBEMED2, finalisé en 2022. L'ambition était de changer les représentations des décideurs et des usagers, de modifier les pratiques de la part des acteurs et enfin de créer une dynamique collective pour travailler sur l'identité méditerranéenne. Ce projet a conduit à la création d'un outil sous forme de charte d'engagement, diffusée sur une plateforme de mobilisation.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région et la DREAL organisent en février 2023 une journée d'échanges régionale sur la gestion des banquettes. Par ailleurs, deux études ont été produites :

- l'IMBE a établi une cartographie et un bilan des pratiques de gestion des banquettes en PACA ;
- CREOCEAN a réalisé une évaluation de l'efficacité du millefeuille par comparaison avec les banquettes naturelles (étude accessible sur le site de la DREAL PACA).

En Corse, l'Office de l'environnement mène sur les plages du littoral des études consacrées à la caractérisation des banquettes et aux différents modes de gestion.

À l'échelle de la façade, un appel à projets dédié à la gestion des banquettes est en préparation.



1. UN LITTORAL ATTRACTIF ET SOLIDAIRE, DES ACTIVITÉS DURABLES

Accompagner le développement des navettes maritimes



La DIRM a rencontré le CEREMA pour évoquer la possibilité de lui confier l'identification des territoires pertinents par une étude de fréquentation des axes routiers et des caractéristiques des populations. Une première version de feuille de route a été réalisée qui doit être présentée devant un comité de pilotage à constituer en 2023. L'étude pourrait débuter en 2023 si la DIRM obtient les financements requis.



Renforcer la coopération territoriale pour participer au déploiement de l'écotourisme sur la façade Méditerranéenne



L'association DéfisMed a initié un travail de recensement des acteurs éco-touristiques de la façade. Différentes rencontres et forums se sont tenus.

DéfisMed

Le réseau de l'écotourisme

Renforcer un accès durable au littoral, aux plages et aux activités nautiques pour les personnes présentant des besoins spécifiques



Encourager et renforcer l'accès à la pratique, durable ou ponctuelle, des sports nautiques et subaquatiques



Accompagner l'amélioration des équipements permettant l'accès à la mer pour tous et intégrant l'innovation



2. UN LITTORAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Développer une vision stratégique de façade vers le « zéro artificialisation nette »



Un comité de pilotage des services de l'État et opérateurs s'est constitué afin de clarifier les définitions et le périmètre avant d'engager l'élaboration de la stratégie.

À ce stade, c'est l'acculturation des services en charge de l'instruction qui a démarré (Club de façade des services instructeurs en juin 2022 et Club mer et littoral de la région PACA en décembre 2021).

Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des projets consistant à artificialiser le milieu marin



L'OFB, au niveau national, a produit un outil pour l'identification des sites à fort potentiel de gain écologique au niveau terrestre (POGEIS). Il est prévu en 2023 de poursuivre les travaux pour les décliner sur le milieu marin.

Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes, en articulation avec ce qui est fait sur la continuité écologique au titre du SDAGE et des PLAGEPOMI



En région PACA, des études sont cours, notamment un inventaire des ouvrages hydrauliques en lagunes méditerranéennes incluant la détermination des unités hydrauliques cohérentes associées à chaque ouvrage.

Poursuivre la déclinaison territoriale de la stratégie de restauration écologique des habitats naturels en Méditerranée



Trois Schémas territoriaux de restauration écologique (STERE) se sont achevés en 2021 :

- Agde (12 actions)
- Bouches-du-Rhône (65 actions)
- Golfe de Saint-Tropez (40 actions)

Les actions commencent à se concrétiser.

D'autres STERE sont envisagés pour 2023 (Estérel, TPM, MNCA, golfe de Lérins).



Plusieurs études sont actuellement en cours sur la restauration écologique. Pour n'en citer que quelques-unes :

- Projet SAR : Accompagné par la DIRM, l'IFREMER mène une étude pour évaluer la pertinence et l'efficacité des projets de restauration écologique comme les nurseries. Il s'agit de déterminer l'impact de ces opérations et notamment par rapport aux autres mesures de gestion. L'étude porte sur une zone large (rade Toulon et Hyères, soit plus de 500 km²) et sur une espèce, le sar. Le rapport final sera disponible en 2023.
- Projet RENFORC : Il s'agit d'un projet d'analyse des différentes techniques de transplantation des herbiers dans le golfe de Santa Manza dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.

Par ailleurs, l'AERMC a accompagné plusieurs travaux réalisés dans le cadre d'ICO et de DRIVER. Un nouveau diplôme universitaire sur la restauration écologique a été ouvert à l'université de Montpellier. L'AERMC travaille sur le plan de reconquête de la fonction nurserie côtière pour compléter l'équipement dans les ports.

La stratégie, validée en 2019, sera actualisée en 2023.

2. UN LITTORAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés et/ou exposés à la compression des habitats littoraux



Sur les habitats médiolittoraux, un travail de thèse du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) est réalisé sur la compression littorale et devrait être achevé en décembre 2022 pour la Méditerranée.

Concernant les habitats fonctionnels des oiseaux, une convention de partenariat est en cours avec le MNHN et l'OFB et une note de cadrage doit être prochainement finalisée. Les travaux ont débuté en novembre 2022 et devraient s'achever pour une cartographie en 2023 et pour l'identification des secteurs prioritaires en 2024.



Par ailleurs, des mesures d'accompagnement des fermes éoliennes pilotes sont prévues : mise en place d'îlots, de radeaux et d'entretien en Occitanie (La Palme et étang de Salse).

En PACA, la DREAL a mis en place une revue de projets dédiée. Elle permet de dresser l'état des lieux des projets en cours ou à venir sur le littoral régional.

Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer



Une cartographie des habitats benthiques a été produite dans le cadre du Life MARHA.

La bancarisation des autorisations délivrées depuis 2019 a débuté. Concernant les autorisations nouvelles, il a été demandé en comité de pilotage des services de l'État de collecter les linéaires et les surfaces nouvellement artificialisés.

La DIRM a coordonné en 2022 un appel à projets visant à renforcer la connaissance fondamentale sur deux types de substrats meubles côtiers (0-100 m) : les grandes étendues sableuses (Occitanie) et les poches de sable localisées dans des criques côtières entourées d'herbiers de posidonie, de coralligène et de roches infralittorales à algues photophiles.

Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins



En complément de la stratégie déjà élaborée et des actions menées en PACA, l'OFB accompagne le projet DERATCORSE porté par l'initiative PIM (Petites Îles de Méditerranée) qui vise à élaborer un plan de lutte contre les espèces invasives impactant les oiseaux marins de Corse. Des opérations de dératisation ont déjà été organisées sur Scandola (Garganellu) et d'autres sont prévues en 2023.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement des fermes éoliennes pilotes, une mesure porte sur le piégeage de chats harets sur l'île de Porquerolles.

Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale



La météo des oiseaux est actuellement opérationnelle. <https://www.facebook.com/Meteodesoiseaux/>



2. UN LITTORAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Accompagner les démarches contractuelles de gestion du domaine public maritime sur la façade, en tenant compte de l'ensemble des objectifs stratégiques du DSF



Sur la façade, six stratégies départementales de gestion du domaine public maritime naturel sont validées.

Dans les trois autres départements, elles sont en cours d'élaboration ou de validation.

Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines



Améliorer la compréhension et la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques et de la capacité de charge écologique



Un projet est en cours de montage dans le cadre d'un partenariat DIRM-OFB.

Structurer la formation des services de l'État et des collectivités territoriales à la prise en compte des objectifs environnementaux dans leurs missions



La DIRM a pris l'attache du Centre de valorisation des ressources humaines et de l'École nationale de sécurité et d'administration de la mer pour évoquer cette action. Une première version de contenu de la formation a été rédigée. En 2023, un programme de la formation plus détaillé doit être travaillé, notamment avec un petit groupe d'instructeurs. Idéalement, une première session de formation pourrait se dérouler au second semestre 2023 ou au premier semestre 2024.



La Région PACA et la DIRM prévoient une journée de formation au second semestre 2023, à destination des techniciens des collectivités (dans le cadre de la convention CNFPT), sur les objectifs environnementaux de limitation de l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers. Les agents des autres régions seront également conviés (Corse, Occitanie).

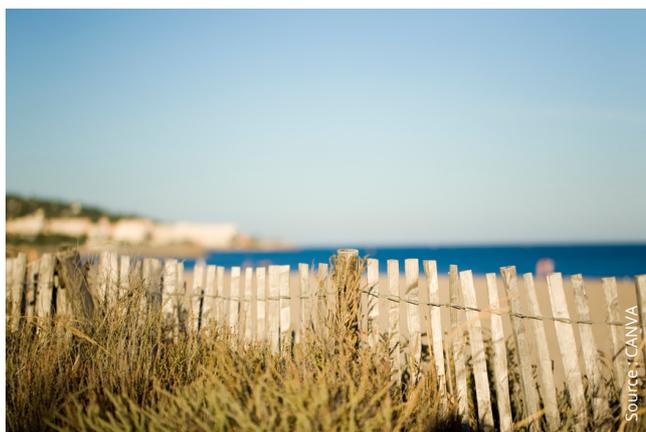
3. UN LITTORAL RÉSILIENT FACE AUX RISQUES

Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux



Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, la direction de l'Eau et de la Biodiversité s'est engagée à financer les cartes d'exposition au recul du trait de côte à hauteur de 80 % pour les communes qui intègrent le décret 2022-750.

À ce stade, peu de communes de Méditerranée ont intégré le décret (Fleury, Villeneuve-lès-Maguelone, Collioure, Èze, Cassis) et sont donc éligibles au dispositif financier. Le CEREMA et le BRGM ont produit un guide à destination des collectivités afin de les aider techniquement dans la réalisation de leur cartographie locale du recul du trait de côte.



Décliner la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en assurer le suivi



En région PACA, l'enjeu du trait de côte est pris en compte dans le « dire de l'État » dans le cadre de l'actualisation du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Plusieurs collectivités ont lancé des réflexions prenant en compte cet enjeu (Toulon Provence Méditerranée, Communauté d'agglomération Sophia Antipolis).

En région Occitanie, la DREAL a réalisé dès 2018 la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de cote.

Animer et harmoniser le recueil, la bancarisation et l'analyse des données relatives à l'évolution du trait de côte et du littoral



En région PACA, la Région et la DREAL copilotent la plateforme Monlittoral.fr. Plusieurs actions communes ont été menées en 2022 comme l'organisation d'une journée de médiation scientifique, d'une journée technique, etc.

Le CEREMA a également produit plusieurs études relatives aux données sur le trait de côte (disponibles sur le site Monlittoral.fr).

Enfin, la DREAL PACA et le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin lancent une étude sur le suivi et l'évolution du trait de côte du littoral des Alpes-Maritimes et de son évolution bathymétrique.

En Occitanie, dans le cadre du Plan littoral 21, co-piloté par l'État et le conseil régional, un plan d'action pour l'adaptation du littoral au changement climatique a été intégré dans le contrat de plan État-Région 2021-2027. Il prévoit notamment des aides financières pour développer des observatoires locaux de la recomposition spatiale.

En Corse, le Réseau d'observation du littoral poursuit les acquisitions annuelles.

Aider les autorités locales à se préparer à faire face à un tsunami en Méditerranée



Les dispositions spécifiques tsunami du plan ORSEC sont en cours de rédaction. Une fiche réflexe "volet tsunami du PCS" a été produite par la mission interrégionale Arc Méditerranéen.

Renforcer les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles en mer et sur le littoral



La direction de la Mer et du Littoral de Corse bénéficiera en 2023 d'un soutien financier du Fonds d'intervention maritime pour accompagner les communes de Haute-Corse dans la préparation à la lutte contre la pollution marine, via le CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux).

Ce retour d'expérience permettra d'évoquer les pistes à mettre en œuvre pour l'action de façade. En effet, un guide existe déjà (élaboré par le CEDRE). Il faudra s'interroger sur les besoins des collectivités.

4. UN LITTORAL AUTONOME GRÂCE AUX ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Capitaliser et diffuser les connaissances relatives à l'éolien flottant offshore et à son impact sur l'environnement, en veillant à un suivi harmonisé des différents projets



Sur la façade Méditerranée, un conseil scientifique adossé à la commission spécialisée éolien a été installé le 10 avril 2020. L'animation et le secrétariat sont respectivement assurés par l'OFB et la DIRM. L'OFB a initié un travail de recensement des mesures de suivi et des protocoles scientifiques des différents projets, ainsi que des actions validées au titre de la séquence ERC.

Préfigurer et mettre en place un Observatoire national de l'éolien en mer



Au niveau national, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) a mis en place un Observatoire national de l'éolien en mer. La DGEC a sollicité le conseil scientifique afin de faire remonter les lacunes de connaissances et les priorités d'acquisition de données.

La DGEC a mis en ligne un site Internet national : eoliennesenmer.fr. Les informations issues de l'Observatoire national de l'éolien en mer auront vocation à être diffusées sur ce portail.

Déployer une filière « éolien flottant commercial » compétitive, durable et structurée à l'échelle de la façade Méditerranée



En mars 2022, l'État et la filière ont validé un pacte éolien en mer afin d'affirmer l'engagement de la France dans le développement de capacités éoliennes en mer. Une étude d'évaluation du potentiel par façade est en cours.

Le Pôle mer Méditerranée travaille sur une étude de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le cadre de l'éolien flottant.

Un document sur les perspectives de développement des réseaux en mer sur la façade méditerranéenne est en cours de rédaction par RTE.

Évaluer le potentiel et soutenir le développement de la filière thalassothermie sur la façade Méditerranée



La DIRM a missionné le CEREMA pour démarrer une étude durant le dernier trimestre 2022. Un comité de pilotage a été mis en place afin de suivre ces travaux. Les résultats sont attendus pour fin 2023.



Source : CANVA





Source : CANVA

Chapitre 2

RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACULTURE

1. PROTÉGER LES ZONES FONCTIONNELLES ET RÉGULER LES PRÉLÈVEMENTS

Renforcer la protection des zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade



Un projet de ZCH est en discussion dans l'Hérault en remplacement d'un cantonnement de pêche.

Réduire l'impact de la pêche au gangui dans les zones d'herbiers de posidonie



La pêche au gangui est une pratique dérogatoire au règlement européen CE n° 1967/2006 concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée. Cette dérogation a été reconduite jusqu'en mai 2023.

Actuellement, huit navires pratiquent cette activité mais seulement trois sont actifs.

Identifier les stocks d'importance locale prioritaires qui ne sont pas sous gestion communautaire pour lesquels la gestion pourrait être mise en place ou améliorée



Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrages au niveau européen



Élaborer et mettre en œuvre un plan national « migrateurs amphihalins »



Éviter ou réduire les risques, liés aux captures, d'atteintes à la dynamique de population d'espèces amphihalines



Sensibiliser et former les pêcheurs professionnels et de loisir à la reconnaissance et à la prise en charge des élasmobranches susceptibles d'être capturés accidentellement, et améliorer la déclaration de ces captures accidentelles



La DIRM et le WWF vont travailler ensemble pour organiser et renforcer les formations à destination des pêcheurs professionnels.

Des guides existent déjà, produits notamment par l'association Ailerons.



Source : CANVA

Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches



Élaborer et mettre en œuvre un plan national d'action (PNA) multi-espèces relatif aux élasmobranches



1. PROTÉGER LES ZONES FONCTIONNELLES ET RÉGULER LES PRÉLÈVEMENTS

Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre

La DIRM a confié au CPIE Îles de Lérins une étude en plusieurs étapes, dont l'analyse comparative des réglementations relatives à la pêche de loisir.

La réglementation a été analysée selon différentes entrées :

- restrictions spatiales ;
- fermetures saisonnières, notamment concernant la pêche des oursins, des poulpes ou de poissons ;
- interdiction ou restriction de certaines espèces ;
- pêches soumises à un régime d'autorisation, en particulier le thon et l'espadon ;
- encadrement des quantités et des techniques ;
- perception de la réglementation par les pêcheurs.

Un comité de pilotage réunissant les fédérations de pêche et les gestionnaires d'aires marines protégées a suivi l'étude.

Parmi les pistes d'harmonisation de la réglementation, il a été proposé d'augmenter les tailles minimales de capture. En effet, dans certaines aires marines protégées comme la Réserve nationale marine de Cerbère-Banyuls, les tailles minimales sont supérieures à la réglementation nationale en vigueur. Les fédérations ont déjà fait des propositions dans ce sens au niveau national.

Assurer les conditions d'une pêche de loisir durable

L'évaluation des impacts de la pêche de loisir a été conduite à partir d'une recherche bibliographique, d'une enquête par questionnaire et d'une série d'entretiens, dans le cadre d'une étude confiée au CPIE.

La convergence des efforts de pêche, en tant qu'activité extractive, dans certaines zones et sur certaines espèces marines contribue certainement à impacter la biomasse. Ainsi, sont préconisées les mesures suivantes :

- une réglementation des engins de pêche et des appâts ;
- des restrictions de capture dans certaines zones ou à certaines périodes de l'année ;
- une révision des tailles minimales de capture et l'instauration d'une taille maximale de capture pour les espèces à changement de sexe ;
- la sensibilisation des pêcheurs.

Certains impacts physiques, chimiques et biologiques engendrés comme ceux liés aux hameçons, au phénomène de barotraumatisme, aux capacités extractives des pêcheurs, à la collecte des appâts, à la perturbation de la chaîne trophique, à la pratique de la relâche, à l'abandon et la perte de matériel de pêche, au dérangement de la faune et de l'avifaune et enfin aux antifoulings apparaissent comme non négligeables.

Sur un site pilote, définir et tester de nouveaux outils de décompte des prises et des pêcheurs de loisir

Les travaux relatifs à cette action sur l'outil de déclaration ont débuté en 2021 par la constitution par la DIRM d'un comité de pilotage.

La première réunion avait pour objet de discuter des outils déjà existants sur la façade dans certaines aires marines protégées. La seconde réunion, qui a permis de travailler sur l'outil de façade, s'est traduite par le lancement du projet CatchMachine. Cet outil a vocation à être inter-opérable avec ceux déjà existants.



Cette action fait écho à la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable de 2010, qui proposait des bases vers une déclaration de l'activité. La majorité des fédérations de pêche de loisir étaient alors demandeuses et favorables à la déclaration des pêcheurs et des prises. Par ailleurs, la France a une obligation technique et scientifique d'évaluer les captures de la pêche de loisir dans le cadre du règlement DCF. Les données de captures répondraient à cette obligation. Enfin, cet outil sera aussi un vecteur de communication pour l'ensemble des pêcheurs, afin de les informer et de les sensibiliser sur les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur dans leur zone de pêche. L'objectif est de faire évoluer les pratiques vers une pêche éco-responsable.

Le projet, porté par l'IFREMER, financé par la DIRM, sera l'outil pilote de déclaration. L'outil est en phase de test au sein d'aires marines protégées pilotes.

Une campagne de communication est en cours d'élaboration pour favoriser dès la saison 2023 le déploiement de l'outil, dont l'utilisation pourrait revêtir un caractère obligatoire.

2. ACCOMPAGNER LA PROFESSION ET FAIRE ÉVOLUER LES MODES DE CONSOMMATION

Planifier des zones d'activités aquacoles sur la carte des vocations des façades



Depuis mai 2022, le CEREMA réalise pour le compte de la DIRM une étude valant bilan des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) pour la façade Méditerranée et portant planification de l'aquaculture marine, à terre comme en mer, au sein du DSF. La consultation pour établir le bilan a été conduite par le CEREMA, au travers notamment d'entretiens avec les principaux services de l'État, établissements publics, centres techniques, organisations professionnelles et collectivités concernées. Ces entretiens ont été complétés par une consultation écrite de l'ensemble des structures concertées lors de l'élaboration initiale des SRDAM.

La réalisation de la sous-action 2 impliquera dans un premier temps l'achèvement par le CEREMA de la mise à jour du répertoire des sites existants, avec l'extension du champ d'analyse aux utilités à terre, et dans un second temps le recensement des zones propices, qui nécessitera la révision des critères et enjeux utilisés lors de l'élaboration des SRDAM.

Ces travaux serviront de base à l'élaboration de la VO des représentations cartographiques dans le cadre de groupes de travail qui se dérouleront au premier semestre 2023.

Accompagner les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter les fermes aquacoles



Trois actions en cours visant à rendre plus lisible le cadre réglementaire pour les porteurs de projet aquacole ont été recensées au niveau national.

Sur la question de l'acceptabilité des projets aquacoles, un outil national de modélisation prévisionnelle des impacts d'une ferme aquacole, élaboré dans le cadre du projet MOCAA, pourrait permettre d'améliorer l'instruction de ces dossiers et l'acceptation de ce type d'installations.



Source : CANVA

Accompagner les produits de la pêche et de l'aquaculture vers la certification environnementale et leur valorisation auprès des consommateurs et territoires, locaux et à l'export



De multiples initiatives visant à promouvoir les signes officiels de qualité et d'origine existants, portées en majeure partie par les organisations de producteurs, ont été recensées.

S'agissant de la valorisation du métier de pêcheur, le plan de relance « pêche et aquaculture », et son volet dédié à la communication sur les métiers de la pêche et de l'aquaculture, a permis de financer 23 projets sur toute la façade. La DIRM a pu acquérir dans ce cadre 38 casques de réalité virtuelle sur lesquels sont intégrés six films 360° présentant les métiers de la pêche et de l'aquaculture. Ces casques sont mis à disposition des trois régions et CRPMEM.



Source : CANVA

L'accent devra désormais être mis sur l'accompagnement des entreprises aquacoles vers le développement du bio et l'atteinte des certifications environnementales, pour lequel peu d'actions ont été recensées.

2. ACCOMPAGNER LA PROFESSION ET FAIRE ÉVOLUER LES MODES DE CONSOMMATION

Soutenir la multi-activité de la pêche et de l'aquaculture durables et développer les filières émergentes de la bioéconomie vers un modèle environnemental et économique stable



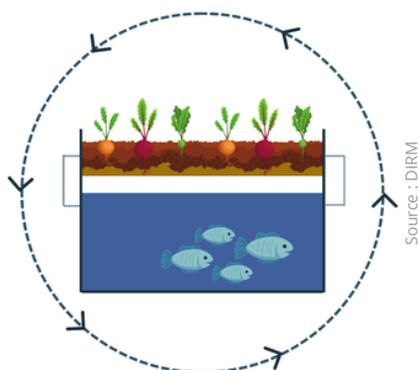
L'encadrement de l'activité de dégustation amorcé par le Comité régional de la conchyliculture avec l'élaboration du vademecum réglementaire et sanitaire en 2021 s'est poursuivi par l'élaboration d'une charte dans l'Hérault. Des réflexions sont en cours pour pérenniser cette dynamique et l'étendre à l'échelle de la façade.

Concernant l'aquaculture multi-trophique intégrée (AMTI), qui vise à imiter un écosystème naturel en combinant l'élevage d'espèces complémentaires appartenant à différents maillons de la chaîne alimentaire, plusieurs actions ont été amorcées.

Dans la lignée du projet EPURVAL 2, les projets AURA LIZA et BIOATTAQUA (association poissons, bivalves et crustacés), lancés en 2022, visent à aboutir à un modèle environnemental stable et économiquement rentable.

Aucune action n'a toutefois été recensée concernant l'accompagnement d'un projet d'aquaponie (système de production unissant la culture de plantes et l'élevage de poissons) jusqu'à un modèle environnemental stable et économiquement rentable. Des projets isolés sont toutefois à noter. La Région Occitanie a financé quatre projets de création de ferme aquaponique dans le cadre du FEAMP. Un projet en lagune a par ailleurs été médiatisé : la Tortue maraîchère du salin de la Palme.

Les projets de diversification d'espèces cultivées pour les biotechnologies bleues s'amorcent (holothuries, algoculture, vers marins) à la suite du projet HOLOSUD (culture d'holothuries dans l'étang de Thau).



La création d'un pôle de formation à l'aquaculture durable, et notamment à l'AMTI et l'aquaponie, par l'Institut océanographique Paul-Ricard, lauréat du fonds d'intervention maritime, pourrait permettre d'impulser une dynamique à l'échelle de la façade sur ces sujets.

En respectant les équilibres économiques existants et les besoins des professionnels et des territoires, structurer les modalités et les circuits de consommation des produits de la mer issus de la pêche et de l'aquaculture



Une dizaine d'actions en cours, visant la valorisation des produits locaux et des circuits courts, sont recensées. Ces dernières sont majoritairement portées par les organisations de producteurs et les organisations professionnelles.

Ont notamment été retenus, dans le cadre du dernier appel à projets sur le volet 1 du plan de relance « pêche et aquaculture » :

- un projet porté par le CDPMEM O6, pour la création d'un laboratoire de transformation et de fumage à Antibes, qui serait mis à disposition des pêcheurs du département ;
- un projet porté par le CRPMEM Corse, pour la mise en œuvre d'une campagne de communication à l'échelle régionale pour la valorisation des poissons pauvres ou méconnus auprès des consommateurs.



2. ACCOMPAGNER LA PROFESSION ET FAIRE ÉVOLUER LES MODES DE CONSOMMATION

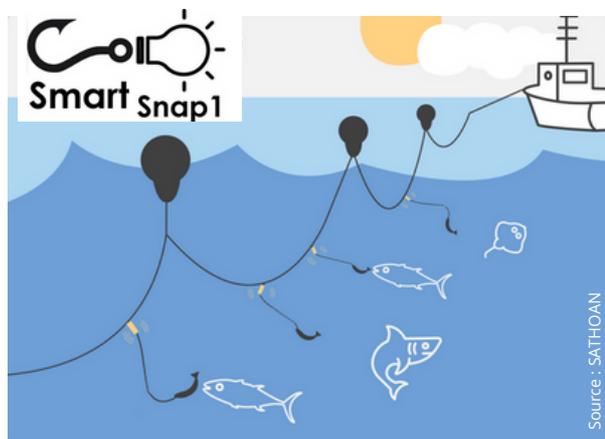
Poursuivre et structurer les efforts de recherche et d'innovation pour réduire l'impact environnemental des navires et des engins



Les actions recensées pour l'amélioration de la sélectivité des engins concernent principalement le segment palangrier : 17 projets au titre du FEAMP, dont 12 sont achevés ou en cours.

Parmi eux, le projet SMARTSNAP 1 visait notamment la conception d'une palangre intelligente permettant d'éviter les prises accessoires. Pour cela des outils électroniques ont été positionnés à côté du snap de la palangre (accéléromètre, magnétomètre...) afin de caractériser le mouvement de la ligne lors de la capture d'un poisson. Un thon, un requin ou une raie ont des comportements très différents sur la ligne, et il est donc envisageable de les discriminer à l'aide des données des capteurs.

Le projet SMARTSNAP 2 qui sera déposé au FEAMPA vise à intégrer l'électronique avec le snap, et à mettre au point les aspects liés à la libération des captures accessoires et la transmission des données au navire.



Une action en cours a été identifiée pour l'équipement des navires en filets connectés. Aucune ne semble concerner l'équipement des navires en dispositifs d'effarouchement des mammifères marins.



Source : CANVA

Chapitre 3

ESPÈCES ET ESPACES EMBLÉMATIQUES

1. ESPÈCES ET HABITATS FRAGILES OU MÉCONNUS

Renforcer les connaissances relatives à l'état écologique du corail rouge en Méditerranée et assurer, si nécessaire, sa préservation



Un marché public sera lancé par la DIRM en 2023 pour mieux connaître l'état écologique du corail rouge.

Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée



Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin



Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire



Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine



Cette action est en lien avec celle sur les habitats méditerranéens et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés, pour laquelle la cartographie des zones fonctionnelles, réalisée par le Groupement d'intérêt scientifique oiseaux marins, va débiter prochainement.

Réduire les risques de collision pour les cétacés à l'échelle de la façade méditerranéenne par la soumission auprès de l'OMI d'une proposition de ZMPV, et développer des méthodes de localisation automatique en temps réel pour améliorer l'efficacité et l'utilisation de REPCET



Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »



Le projet Life a été déposé en octobre 2022.

- Durée : 7 ans (01/2024 - 12/2030),
- Budget : 22,4 M€
- Partenaires : OFB (Coordinateur) / WWF France / LPO / Picardie Nature / OP Sathoan / Ifremer / MIRACETI / Initiative PIM / MNHN / GON / GECC / SENSEAFR / GMN.
- Zone géographique : 3 façades France métropolitaine
- 34 secteurs ciblés incluant 6 PNMs et 111 sites N2000.
- Espèces ciblées : oiseaux marins, mammifères marins, tortues marines, élasmobranches.
- Pressions ciblées : perte/dégradation d'habitats fonctionnels, prédation d'espèces non indigènes, dérangements, interactions d'engins de pêche (captures accidentelles et pêche fantôme).
- 4 Workpackages thématiques :
 - WP 1 Coordination, dissémination et suivi des résultats
 - WP 2 Restauration active des habitats fonctionnels des oiseaux marins
 - WP 3 Réduction du dérangement et mesures de protection spatiales
 - WP 4 Réduction de la mortalité des espèces dans les engins de pêche



La mise en œuvre du projet dépendra du retour de la Commission européenne sur la candidature.

2. LES SITES ET LES PAYSAGES

Fédérer les réseaux d'observation et de suivi des paysages littoraux et sous-marins



En PACA, la campagne de photographie a été reconduite en 2022 (151 photos sur l'ensemble du littoral). Le rendu est prévu au premier trimestre 2023.

Rendre accessible le patrimoine sous-marin au grand public



Accompagnée par la DIRM et le DRASSM, l'association ARKEOS porte l'Atlas du patrimoine archéologique littoral méditerranéen, qui vise à mettre en lumière 70 années de découvertes et de recherches archéologiques sous-marines sur le littoral méditerranéen.



<https://www.atlaspalm.fr/>

3. DIMENSIONNER LES POLITIQUES DE CONTRÔLE À LA RÉALITÉ DES ENJEUX

Développer le réseau des zones de protection forte (ZPF) et en renforcer le contrôle



À la demande du Conseil maritime de façade, un groupe de travail a été constitué pour travailler sur une méthode d'identification des nouvelles zones de protection forte (ZPF), pour atteindre l'objectif de 5 % de ZPF d'ici 2027.

À la suite de la parution du décret du 13 avril 2022 qui détermine les conditions de reconnaissance de ces ZPF pour les espaces terrestres et marins, le travail en façade a été mis en pause en attendant un cadrage national.

Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin



Le Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM) enregistre pour la façade Méditerranée au 1er novembre 2022 un total de 850 missions dont 306 missions de surveillance et 544 missions avec contrôles.

Au cours des 544 missions avec contrôles, un total de 2 279 contrôles ont été réalisés.

Mener une réflexion relative à l'extension des compétences de contrôle des agents opérant dans le réseau d'aires marines protégées au titre des codes des transports et du CRPM



Source : DIRM



Chapitre 4

PORTS ET INDUSTRIES NAUTIQUES ET NAVALES



Source : DIRM

1. RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE CES ACTIVITÉS

Recenser et équiper les aires de carénage, sensibiliser les gestionnaires



Le recensement a été finalisé en 2021. Le CEREMA s'est rapproché des ports identifiés comme prioritaires, pour définir avec eux les équipements à mettre en place.

Pour en savoir plus :
<https://cerema.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=5da3f0df570548e68fe2809cb4f477f9>

Encourager la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création de filières de valorisation



La DIRM a continué le suivi des projets lauréats de l'appel à projets de 2019, ouvert dans le cadre de la mesure M024-NAT1b du Plan d'action pour le milieu marin.

6
projets lauréats

2M€
d'aides publiques

En parallèle, des échanges ont eu lieu avec les partenaires pour évoquer les pistes d'action, les suites à donner. Une journée d'échanges sur la mutualisation des dragages et la valorisation des sédiments se déroulera le 24 janvier 2023 à Marseille et sera l'occasion de réaffirmer le soutien de l'État pour ces démarches.

Limiter/interdire les rejets des scrubbers à boucle ouverte dans des zones spécifiques



La France a choisi d'appliquer, à compter du 1er janvier 2022, une interdiction des rejets des eaux de lavage des scrubbers dans la bande littorale des 3 milles nautiques et dans les eaux portuaires.

Cette restriction s'applique pour tous les navires de commerce français et étrangers équipés de scrubbers à boucle ouverte opérant dans ces zones, que ce soit sur les littoraux métropolitains ou d'outre-mer.

Pour la suite, il s'agit de mettre en cohérence les règlements portuaires avec cette mesure nationale et de l'étendre au-delà des 3 milles nautiques.

Réduire les apports atmosphériques de contaminants liés au transport maritime



Le 78e Comité de protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale a approuvé, le 10 juin 2022, la création d'une zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules (zone SECA) couvrant l'ensemble de la mer Méditerranée.



La création de cette zone entraîne l'obligation pour tous les navires qui entreront en Méditerranée d'utiliser un combustible dont la teneur en soufre ne dépasse pas les 0,1 % en masse, soit un fuel cinq fois moins polluant que la norme internationale dans les zones hors SECA.

Elle entrera en vigueur juridiquement en 2024 pour être effective en 2025.

Favoriser les démarches contractuelles de meilleure intégration des ports de plaisance et de commerce dans la ville



Collecter et diffuser les données relatives au bruit impulsif émis dans le cadre d'opérations industrielles



2. UN MONDE PORTUAIRE ET INDUSTRIEL ACTEUR DE L'INNOVATION

Renforcer le rôle du port comme vecteur de valorisation et de transmission des savoir-faire, des enjeux et des innovations maritimes



La DIRM a rencontré le directeur général de l'Association internationale des villes portuaires (AIVP), créatrice du label « Port Center », ainsi que la CCI Nice Côte d'Azur qui a lancé un Port Center numérique en 2020 pour les ports des Alpes-Maritimes.

Le Grand port maritime de Marseille a également engagé des réflexions en ce sens en 2021, en confiant une étude d'opportunité à l'AIVP.

Faire progresser la coopération interportuaire sur la base de stratégies communes



Le Conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, créé pour la première fois en 2017, a été renouvelé par décret du 22 avril 2022 pour répondre à l'ambition fixée par le président de la République de mettre en œuvre un projet fluvio-maritime sur l'axe, avec le Grand port maritime de Marseille en tête de pont.

Pour répondre à cette commande de structuration d'un espace portuaire plus intégré, un délégué général au développement de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône a été nommé et placé auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une première feuille de route a été adoptée. Elle s'articule autour de quatre groupes de travail :

- grandes infrastructures
- développement des modes massifiés
- gouvernance, foncier et financement
- énergie et numérique

Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places et/ou de la propriété des navires

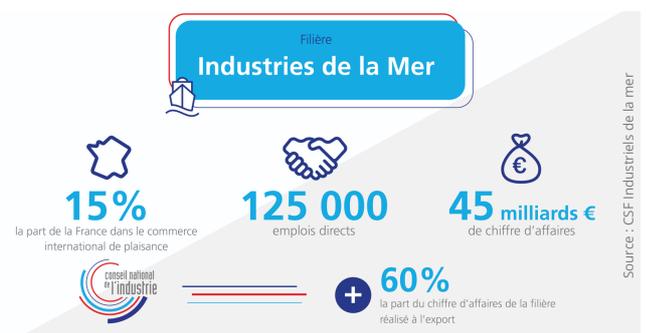


Contribuer au dialogue entre l'État et la filière des industries navales et nautiques en matière de soutien à la R&D



Le dialogue État/filière est constructif. Il y a un dialogue constant en vue d'accompagner les porteurs de projets et d'apporter les évolutions nécessaires à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du CORIMER. La présidente et la filière sont très mobilisées. Le montant d'aides est croissant à chaque édition.

Le Pôle mer Méditerranée fait le relais au niveau de la façade pour faire connaître aux entreprises membres l'AMI annuel et propose de faciliter la constitution de partenariats. En tant que copilote de la feuille de route « Smartship » du comité R&D de la filière des industriels de la mer, le Pôle mer Méditerranée accompagne les candidats dans le montage et la structuration des dossiers, de la recherche de partenaires au positionnement des projets par rapport aux enjeux de la filière, jusqu'à l'obtention d'un financement.



Accompagner la transformation numérique des entreprises, de la chaîne de production et des produits des industries navales et nautiques



2. UN MONDE PORTUAIRE ET INDUSTRIEL ACTEUR DE L'INNOVATION

Anticiper les besoins en compétences et en volumes d'emplois pour renforcer l'attractivité de la filière des industries maritimes



Dans le cadre des travaux de la commission spécialisée emploi-formation aux métiers de la mer du Conseil maritime de façade, un groupe de travail dédié à l'expérimentation du Brevet d'initiation à la mer (BIMer) dans les collèges et lycées de Méditerranée a été constitué (sous-action 3). Il vise à mutualiser les supports de formation et de communication, la formation des enseignants candidats au Certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation Mer (CAEIMer), etc. Pour l'année scolaire en cours, des classes BIMer ont pu ouvrir dans les trois quarts des académies de la façade.

Par ailleurs, sous l'impulsion de la Fédération des industries nautiques, la filière nautique a lancé en décembre 2022 une campagne nationale de communication intitulée « L'équipe nautique recrute », pour promouvoir les métiers et les besoins en recrutement du secteur (sous-action 4). Cette campagne multicanaux (affichage, RP, digital) s'adresse aux jeunes et aux professionnels en reconversion.

Gouverne ton avenir
Rejoins l'équipe nautique

L'Équipe Nautique Recrute

#LEquipeNautiqueRecrute
lequipenautiquerecrute.fr

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES

2i

Déployer la filière de déconstruction des navires de plaisance



Dresser au niveau de la façade un bilan régulier de l'économie bleue et favoriser l'adéquation des besoins des acteurs avec les opportunités de recherche



La DIRM a monté un comité de pilotage en présence des pilotes et partenaires identifiés dans la fiche action. Celui-ci s'est réuni deux fois en 2022 pour travailler sur le périmètre de l'économie bleue à retenir, sur la périodicité souhaitée du bilan, sur les indicateurs économiques et de durabilité à retenir, etc.

Les trois directions régionales de l'INSEE de la façade ont été associées à ce comité de pilotage et un travail en collaboration INSEE/DIRM est envisagé à ce stade.





Chapitre 5

ÉDUQUER,
SENSIBILISER,
FORMER

1. RENDRE LES EMPLOIS MARITIMES PLUS ATTRACTIFS

Favoriser, structurer, coordonner les actions de promotion, de valorisation et de sensibilisation aux formations et emplois des métiers de la mer et accompagner les collectivités



Une commission spécialisée en charge de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer a été créée le 3 juin 2021 et s'est réunie pour la première fois en plénière le 10 juin 2021.

Lors de la séance d'installation, les membres ont élu à la présidence M. Charles-Henri Garié pour un mandat de trois ans, et deux vice-présidents choisis de manière à respecter l'équilibre territorial en façade.

Le mandat de la commission, fixé par arrêté inter-préfectoral, est le suivant :

- partager la connaissance du marché du travail maritime, rendre plus lisible son fonctionnement et engager une vision prospective ;
- améliorer l'adéquation formation-emploi et travailler sur les référentiels de compétences ;
- identifier et lever les obstacles au plein emploi dans les métiers de la mer.

Créer et animer un Observatoire méditerranéen des métiers de la mer



Un groupe de travail dédié de la commission spécialisée a été mis en place à l'été 2021, sous l'impulsion des trois CARIF-OREF régionaux, pour réunir les acteurs et mettre en place cet observatoire.

Un périmètre des activités et des métiers a été retenu. Un panorama statistique va être produit.

En parallèle des données qualitatives, l'observatoire a entrepris de mener des études qualitatives (impact de la transition écologique sur les métiers emblématiques de la mer).

2. ÉDUCUER ET SENSIBILISER CHAQUE CATÉGORIE D'USAGERS

Développer le réseau des aires marines éducatives



Concernant la gouvernance du réseau, des Groupes Régionaux des Aires Educatives (GRAE) ont été créés en PACA en 2019 et en Occitanie. Il sont constitués de membres de la DREAL, de la Région, des académies, des Agences régionales de la biodiversité et de l'OFB.



Concernant le renforcement des liens aires marines éducatives - aires marines protégées, cela se fait dans le cadre des initiatives portées par les porteurs. Dans le cas des parcs naturels marins et de certains sites Natura 2000, le lien a été renforcé pour développer des AME avec les écoles. Pour exemple, en Occitanie il y a une quinzaine d'AME, dont six sur l'emprise du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Enfin, le dispositif – désormais présent en collèges – est en test national dans quelques lycées.

Mettre en place des projets d'éducation à l'environnement marin dans les écoles, collèges et lycées



Coordonnées par le CPIE Côte provençale, trois formations se sont déroulées en partenariat avec les rectorats d'Aix-Marseille, de Nice et de Corse. Ce sont plus de vingt enseignants qui ont été formés aux enjeux mer et littoral et qui se sont familiarisés avec des programmes et des outils éducatifs sur l'environnement littoral et marin.

2. ÉDUCER ET SENSIBILISER CHAQUE CATÉGORIE D'USAGERS

Mettre en place des campagnes de sensibilisation coordonnées à l'échelle de la façade, adaptées aux différents catégories d'enjeux et d'usagers de la mer et du littoral



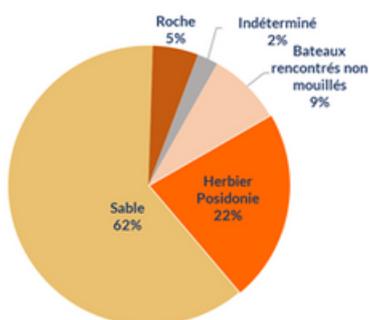
Écogestes Méditerranée est la campagne de sensibilisation phare sur la façade Méditerranée. Elle vise les plaisanciers pour les inciter à des changements de pratiques (équipement et comportement) dans l'objectif de réduire leur impact sur la biodiversité marine.



En 2022, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les ambassadeurs ont assuré 189 sorties en mer et dans les ports et ont réalisé 1 476 entretiens. 1 409 plaisanciers se sont engagés, dont 25 % sur le geste « observer les animaux sans les toucher, ni les déranger, ni les nourrir ».

Concernant les pratiques de mouillage, les ambassadeurs constatent que près d'un quart des plaisanciers ont mouillé dans les herbiers.

Type de fonds concernés par les mouillages



Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liées aux espaces à destination de la navigation de plaisance



Dans le cadre du Life MARHA, l'OFB décline l'application Nav&Co sur la façade Méditerranée. Une phase de test pour les gestionnaires avant mise en ligne a été réalisée entre le 21/11/2022 et le 16/12/2022. Le déploiement est prévu début 2023 sur la Méditerranée.

L'intégration de la réglementation et des points d'intérêts environnementaux dans le portail AMP France a été faite en 2022.







Source : CANVA

Chapitre 6

RÉDUIRE LES DÉCHETS

1. RÉDUIRE L'ARRIVÉE DE DÉCHETS PAR LES BASSINS VERSANTS ET LES AGGLOMÉRATIONS

Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales



L'article 83 de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit la mise en place de contrôles réguliers, par un organisme certifié indépendant, des sites de production, de manipulation et de transport des granulés plastiques industriels. Le décret d'application a été publié le 18 avril 2021.

Le CEDRE a des données sur la présence des granulés plastiques industriels sur le littoral dans le cadre du programme de surveillance DCSMM. Par ailleurs, le CEDRE lance en 2022 une étude de synthèse des connaissances sur la pollution des milieux aquatiques par les granulés plastiques industriels.



Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales



Plusieurs mises en place de filets de captage aux exutoires d'eaux urbaines ont été accompagnés par les pouvoirs publics.

L'étude PLASTOC a mis en évidence l'intérêt de diagnostics ponctuels pour analyser les déchets retenus dans les filets de captage (prélèvement, pesée, comptage, caractérisation), et ainsi évaluer le flux massif des macrodéchets rejetés dans les eaux urbaines et mesurer la prépondérance de certains types de déchets.

Concernant les biomédias, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a financé un inventaire de leur utilisation par les stations d'assainissement. À ce stade, aucune action n'est mise en place à ce sujet.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau accompagne des initiatives sur les microplastiques issus des systèmes d'assainissement, comme le projet Meditplast (état de l'art sur la contamination), ainsi que sur les flux de déchets plastiques du fleuve Rhône vers la Méditerranée.

Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption



Le CEREMA a établi un questionnaire national en ligne afin de signaler et caractériser les zones d'accumulation de déchets : il a été publié en septembre 2022 et diffusé à différentes têtes de réseau.

En novembre 2022, une soixantaine de signalements avaient été recueillis, principalement au niveau de la Seine. Une deuxième phase de communication est envisagée afin de rappeler l'objectif de la cartographie et d'inciter à remplir le questionnaire. Celui-ci a néanmoins permis à ce stade de localiser de nombreuses zones d'accumulation, dont des décharges communales. L'enjeu est désormais de nettoyer ces zones.

Sensibiliser, informer, éduquer sur la pollution des océans par les déchets



Cette action est récurrente. Chaque année, une quinzaine d'associations sont soutenues financièrement. L'ensemble des associations sont réunies dans le cadre de l'atelier national « déchets marins », qui se réunit deux fois par an.

La plateforme Zéro Déchet Sauvage est le fruit d'une convention passée entre le ministère de la Transition écologique, le Muséum national d'histoire naturelle et l'association MerTerre (chargée de l'animation et de la structuration du réseau d'associations de collecte auquel la plateforme est dédiée). Son déploiement est prévu jusqu'en 2025.

MerTerre travaille avec le CPIE Bassin de Thau pour soutenir l'essaimage du réseau méditerranéen de lutte contre les déchets plastiques, initié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vers la région Occitanie, afin d'assurer la coordination de ces actions auprès des différents publics ciblés et de consolider la base de données de caractérisation des déchets, compilée à l'échelle nationale sur la plateforme Zéro Déchet Sauvage.

QUELQUES CHIFFRES EN FRANCE

 **48 063**
participants

 **1 379**
ramassages

 **2 121 617 L**
de déchets sauvages

2. RÉDUIRE LES DÉCHETS ISSUS DES ACTIVITÉS MARITIMES

Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets d'origine terrestre impactant le littoral et la mer



De nombreuses actions sont menées dans les régions. Par exemple en Occitanie, peuvent notamment être citées les actions de la feuille de route déchets du Plan littoral 21 :

- « Faisons des MERveilles, pour une mer sans déchet » ;
- limitation des plastiques venant des bassins versants et issus des activités maritimes ;
- développement de la connaissance et l'innovation.

Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes



En Méditerranée occidentale, la localisation des engins de pêche perdus est relativement bien documentée grâce au programme de science participative GHOSTMED porté par l'Institut méditerranéen d'océanologie et l'OFB, mais aussi au projet RECUPMED porté par l'OFB.

Le programme GHOSTMED, a permis de recenser 1 484 engins de pêche perdus, dont 578 filets, et de former/sensibiliser les gestionnaires d'AMP, des associations ainsi que des pêcheurs sur cette problématique et sur la méthode d'évaluation de l'indice d'aide au retrait.

Ce programme fait l'objet d'une dynamique sur toute la façade méditerranéenne. À ce jour, près d'un quart des filets signalés ont pu être retirés (156 sur les 578 signalés) en mobilisant les acteurs locaux ainsi que les crédits France Relance en 2021. Néanmoins, le nombre de filets à retirer reste important et certaines conditions de courantologie ou de profondeur nécessitent des moyens opérationnels qui ne sont pas toujours disponibles. En particulier, au sein du PNMCCA la majorité des filets perdus identifiés se situe dans la tranche bathymétrique 80-120 m.

Dans le cadre du projet RECUPMED2 et de France Relance, les réalisations ont été les suivantes :

- sur le site Natura 2000 « Baie et cap d'Antibes – Îles de Lérins » : 10 engins de pêche perdus ont pu être retirés grâce à la collaboration de NaturDive, des prud'homies de Cannes et d'Antibes et du CDPMEM06 ;
- sur l'ensemble de la Corse et en particulier sur les sites Natura 2000 de Calvi-Cargèse, Golfe d'Ajaccio et Grand herbier de la côte orientale : 12 engins de pêche perdus ont été retirés en lien avec les prud'homies locales ;
- sur le Parc marin de la Côte bleue et le Parc national des Calanques, le projet de retrait/prospection suit son cours jusqu'en 2023 avec une partie dédiée à la valorisation des engins de pêche perdus.

Améliorer la gestion des déchets dans les ports et faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement



La directive (UE) 2019/883 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires a été transposée en droit français. Une note à destination des ports est en cours de rédaction au niveau national.

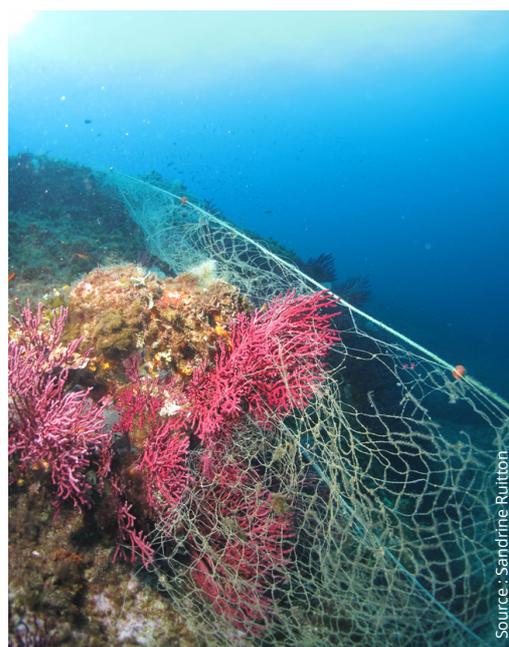
Poursuivre le déploiement des certifications européennes Ports propres et Ports propres actifs en biodiversité



Le nombre de ports certifiés « Ports propres » s'accroît chaque année. En 2022, 78 ports de la façade sont certifiés et 62 sont engagés dans la démarche.

La démarche complémentaire « Ports propres actifs en biodiversité » est également suivie par les ports : 29 sont certifiés, 19 sont engagés.

Les unions portuaires de la façade poursuivent les formations des formateurs. En 2022, neuf nouveaux formateurs agréés ont été formés.



Source : Sandrine Ruitton



Document
Stratégique
de Façade

Méditerranée

2022

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PLAN D'ACTION DU DSF

Coordination	DIRM, Mission de coordination
Rédaction	DIRM, Pilotes des actions
Date de publication	Décembre 2022

<https://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr>